

Maître d'Ouvrage

SASU AUTHENTIK
« LE BOIS-MAHEU » 61500 CHAILLOUÉ

PERMIS D'AMENAGER COMPRENANT DES CONSTRUCTIONS
POUR LE FUTUR PARC D'ATTRACTION "RUSTIK"
« LE BOIS MAHEU » – 61500 CHAILLOUÉ

NOTICE DE SÉCURITÉ « TROGLODYTE »



CMA - S.A.S. au capital de 2 000 €
3-5, RUE DU BOULEVARD – 61000 ALENÇON – TÉL. : 02 33 26 64 14
RCS ALENCON : 824 219 851 - SIREN : 824 219 851 - SIRET : 824 219 851 00030 - NAF 7111Z – Activités d'architecture
INSCRIPTION À L'ORDRE DES ARCHITECTES Numéro National S 18721
N° TVA Intracommunautaire : FR 70 824219851

1. PRESENTATION DU BATIMENT « TROGLODYTE »

S'inspirant des habitations troglodytes, un ensemble de dix containers et de cinq ouvrages en maçonnerie traditionnelle seront recouverts d'un merlon de terre formant une sorte de frontière physique entre le relai et les bois environnants.

ERP de 5^{ème} catégorie.

2. CLASSEMENT – EFFECTIF

Effectif total : 25

Public : 20

Personnel : 5

Bâtiment ERP Type O 5^{ème} catégorie.

3. ISOLEMENT

Bâtiment est isolé de plus de 8 mètres des autres.

4. CONSTRUCTION

Containers métallique.

Maçonnerie bloc de béton traditionnelle.

Merlon de terre.

5. IMPLANTATION

Accessible aux services de secours depuis la départementale D 303 grâce à 3 entrées.

Voirie carrossée sur l'ensemble du parc accessible aux services de secours.

6. CHAUFFAGE

Bâtiment non chauffé.

7. RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

Stabilité au feu 1/2 heure exigée des structures.

Charpente bois apparente.

8. COUVERTURE

Couverture métallique et étanchéité sur béton.

9. FACADES

Façades métalliques.

10. UNITÉ DE PASSAGE

1 UP sur chaque porte de chambres.

11. DISTRIBUTION INTÉRIEURE ET COMPARTIMENTAGE

Distribution traditionnelle en plaque de plâtre.

Compartimentage des locaux à risques.

12. LOCAUX A RISQUES

Locaux à risques coupe-feu 1h.

13. AMENAGEMENTS INTERIEURS

Plafonds :

Plafonds plaques de plâtres M0

Revêtements de sols :

M3.

Gros mobilier :

Aucun

Décors/tentures:

M3

14. DÉSENFUMAGE

Pas de désenfumage

15. INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Etablies suivant les normes françaises, notamment NFC 14.100 et NFC 15.100

16. ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Balisage des issues et des cheminements par blocs autonomes assurant l'évacuation.

17. MOYENS DE SECOURS

- Extincteurs appropriés aux risques;
- Affichages des consignes générales de sécurité incendie et du plan de l'établissement;
- Système d'alarme type 4 audible de tout point de l'ERP;
- Point de rassemblement

18. ARTICLE GN 8

Le principe suivant sera retenu :

Elaboration sous l'autorité de l'exploitant les procédures et consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap.